

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 183/2022

Aux Etablissements CI SOLUTIONS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/2018, conclu avec pour un montant total hors taxe de Francs Congolais quatre-vingt-neuf millions deux cent neuf mille trois cent soixante-six, nonante cinq centimes (FC 89.209.366,95) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 20/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

Directeur Général ai